

## Sommaire

Comment s'inscrire à une formation ? .....	1
Que se passe-t-il une fois que j'ai envoyé ma demande d'inscription ? .....	1
Le suivi de mon dossier .....	3
Quelles conséquences en cas d'annulation de mon inscription à une formation ? .....	4
Comment annuler et me faire rembourser ma formation (cas de force majeure) ? .....	5
Comment annuler et me faire rembourser ma formation (sans cas de force majeure) ? .....	6
Comment faire valoir mon droit de rétractation ? .....	7

## Comment s'inscrire à une formation ?



**/ ! \ Si vous êtes fonctionnaire, contractuel, ou agent public, vous n'êtes pas autorisé à acheter une formation sur le site, vous devez **contacter votre employeur ou votre service formation.****

**Si vous êtes salarié, demandeur d'emploi ou travailleur indépendant, suivez la procédure suivante :**

- **Etape 1 :** [Connectez-vous à votre espace personnel.](#)
- **Etape 2 :** [Recherchez une formation une formation.](#)
- **Etape 3 :** Accédez à la fiche formation.
- **Etape 4 :** Cliquez sur l'onglet "s'inscrire à cette formation".
- **Etape 5 :** Connectez-vous avec [vos identifiants FranceConnect](#) pour poursuivre votre inscription
- **Etape 6 :** Complétez, modifiez ou supprimez les éléments demandés vous concernant.
- **Etape 7 :** Envoyez votre dossier
- **Etape 8 :** Votre demande d'inscription est envoyée. Attendez la réponse de l'organisme de formation.

## Que se passe-t-il une fois que j'ai envoyé ma demande d'inscription ?

Suivez directement en ligne toutes les étapes de votre demande d'inscription à une session de formation de manière simple et rapide avec Mon compte formation.

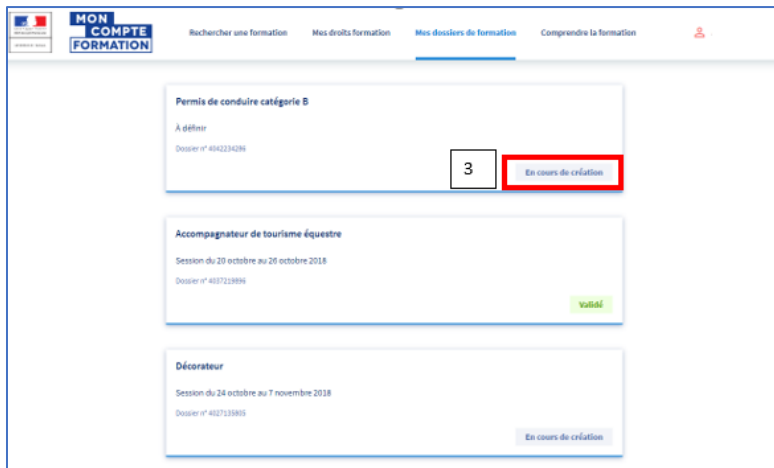
### Où en est ma demande d'inscription à une formation ?

Vous pouvez suivre l'avancement de vos dossiers dans votre espace personnel.

1. Connectez-vous sur votre espace personnel à l'aide de votre numéro de sécurité sociale et votre mot de passe
2. Accédez à vos dossiers en cliquant sur le menu du haut "Mes dossiers de formation"
3. L'état de votre dossier s'affiche directement dessus.

### Page connexion :

**Mes dossiers de formation :**



**J'ai envoyé une demande d'inscription à un organisme, je n'ai pas de réponse ?**

L'organisme de formation a **2 jours ouvrés** pour vous répondre. Passé ce délai, veuillez considérer votre dossier comme annulé, vous pouvez le supprimer.

Si la formation comporte des modalités d'inscriptions spécifiques (prérequis), l'organisme doit accuser réception de votre demande sous deux jours et a ensuite **30 jours ouvrés** pour vous contacter et valider avec vous les prérequis.

**L'organisme de formation a refusé ma demande d'inscription, pourquoi ?**

L'organisme a la possibilité de refuser votre demande d'inscription, nous vous invitons à prendre contact directement avec lui pour en connaître les raisons.

**L'organisme a accepté mon dossier, et maintenant ?**

Vous avez 4 jours ouvrés pour finaliser votre inscription, pour cela vérifier le dossier en intégralité et cliquer sur le bouton « Valider ». Vous devez donner votre accord pour mobiliser vos droits formation et si vous avez un reste à payer vous devez le régler par carte bancaire en une seule fois

## Le suivi de mon dossier

Comprenez les différents états et statuts de votre demande de formation en ligne, une fois votre dossier envoyé à l'organisme de formation concerné.

### Les statuts de votre dossier de formation :

Libellé de l'état	Description de l'état de votre dossier
En cours de création	Votre dossier n'a pas été envoyé, vous pouvez compléter, modifier ou supprimer votre dossier de formation.
Demande d'inscription	Vous avez effectué une demande d'inscription. L'organisme de formation a jusqu'au <date> pour vous répondre. Passé ce délai, veuillez considérer votre dossier comme annulé.
Refusé par l'organisme	L'organisme de formation a refusé votre demande.
Proposition de l'organisme	Votre demande d'inscription a été validée par l'organisme de formation. Des modifications peuvent avoir été effectuées, merci de vérifier votre demande avant validation, vous avez jusqu'au <date> pour y répondre. Passé ce délai, votre dossier sera annulé.
Demande d'inscription annulée	Vous avez annulé votre demande d'inscription.
A valider	L'organisme de formation a accepté votre demande d'inscription, vous avez jusqu'au <date> pour la finaliser. Passé ce délai, votre dossier sera annulé.
Païement en cours	Vous avez réglé votre reste à payer, ce dernier est en cours de traitement. Votre dossier sera mis à jour prochainement.
Païement refusé	Vous avez réglé votre reste à payer, ce dernier a été refusé. Veuillez renouveler votre paiement.
Validé	Votre inscription est validée. Vos droits formation sont réservés, vous avez réglé le reste à payer le <date>.
En formation	L'organisme de formation a déclaré que vous êtes entré en formation le <date>.
Formation terminée	L'organisme a déclaré la fin de votre formation.
Formation annulée	Vous avez annulé votre dossier. Pour en savoir plus sur les conséquences sur vos droits formation et votre éventuel reste à payer, veuillez consulter les conditions générales d'utilisation.
Formation annulée par l'organisme	L'organisme de formation a annulé la formation le <date>.

## Quelles conséquences en cas d'annulation de mon inscription à une formation ?

Vous vous êtes inscrit à une session de formation mais avez un empêchement ou un imprévu ? Découvrez ici toutes les modalités d'annulation d'inscription.

### Mon dossier est validé et je ne peux pas assister à la formation ?

1. Votre **dossier a été validé il y a moins de 14 jours ouvrés** ? Vous disposez d'un **déla** de **rétractation** pour annuler dans ce cas les **droits réservés seront libérés** ; si vous avez réglé un reste à payer il sera remboursé directement sur la carte bancaire qui a servi au paiement.
2. Votre **formation débute dans plus de 7 jours ouvrés** ? Vous avez annulé votre dossier. Les **droits réservés seront libérés** ; si vous avez réglé un reste à payer il sera remboursé directement sur la carte bancaire qui a servi au paiement.
3. Votre **formation débute dans moins de 7 jours ouvrés** ?
  - Vous avez un **cas de force majeure** ? Vous avez annulé votre dossier. Les **droits réservés seront libérés** ; si vous avez réglé un reste à payer il sera remboursé directement sur la carte bancaire qui a servi au paiement.
  - Vous n'avez **pas de cas de force majeure** ? **Vos droits formation seront débités en totalité** ; si vous avez réglé un reste à payer il sera encaissé en totalité et mis à disposition sur votre compte en tant qu'avoir abondement. Vous pourrez l'utiliser pour financer une future formation.

**Le délai de rétractation s'arrête automatiquement le jour de la date de début de formation indiquée dans votre dossier de formation.**

### Je suis entré en formation et je souhaite abandonner ?

- Vous avez un **cas de force majeure** ? Vos **droits réservés seront débités au prorata de votre temps de présence en formation** ; si vous avez réglé un reste à payer il sera également débité au prorata de votre temps de présence en formation. Le reste de vos droits est libéré et le reste de votre reste à payer est remboursé directement sur votre carte bancaire qui a servi au paiement.
- Vous n'avez **pas de cas de force majeure** ? Vos **droits réservés seront débités en totalité** ; si vous avez réglé un reste à payer il sera débité en totalité également.

### Quels sont les motifs pour cas de force majeure ?

- Refus de l'employeur du congé de formation préalablement autorisé, en raison d'un impondérable professionnel lié à l'organisation de l'activité ou du service ;
- Retour à l'emploi du stagiaire entre le moment de l'inscription et la sortie théorique de formation ;
- Accident ou décès du stagiaire ou d'un proche (premier niveau) ;
- Maladie ou hospitalisation du stagiaire.

Pour consulter les cas de force majeure et les conséquences d'une annulation tardive non justifiée, référez-vous aux [conditions générales d'utilisation](#) (Article 6.2).

## MonCompteFormation : informations DEMANDEUR

### Comment annuler et me faire rembourser ma formation (cas de force majeure) ?

Vous vous êtes inscrit à une session de formation mais vous ne pouvez pas y assister.

#### Si vous détenez l'un de ces justificatifs :

Motifs	Justificatifs
Votre employeur refuse votre congé de formation pour raison de service	Attestation sur l'honneur signée de l'employeur
Retour à l'emploi entre l'inscription et la date prévue de sortie de formation	Copie du contrat de travail mentionnant les dates d'emploi
Accident ou décès du stagiaire ou d'un proche (parents-enfants-frères-sœurs)	Accident : Arrêt de travail ou attestation du médecin de la personne concernée + attestation sur l'honneur Décès : Acte de décès
Maladie ou hospitalisation du stagiaire	Copie de l'arrêt de travail

#### Votre formation sera remboursée :

Si votre formation n'a pas commencé	Remboursement en totalité Montant CPF + Carte bancaire si vous avez réglé un complément par carte bancaire
Si vous avez commencé votre formation	Remboursement calculé en fonction du temps passé en formation Montant CPF + Carte bancaire si vous avez réglé un complément par carte bancaire

#### Comment annuler mon dossier de formation ?

1. Contactez au plus vite l'organisme pour l'informer de la situation et lui indiquer que vous avez un cas de force majeure.
2. [Connectez-vous](#) à votre compte
3. Cliquez sur l'onglet "[Dossiers](#)", pour accéder à la liste de vos dossiers.
4. Cliquez sur le dossier concerné.
5. Cliquez sur "annuler mon dossier"
6. Sélectionnez le cas de force majeure
7. Télécharger votre justificatif

## MonCompteFormation : informations DEMANDEUR

### Comment annuler et me faire rembourser ma formation (sans cas de force majeure) ?

Vous vous êtes inscrit à une formation mais vous ne pouvez pas y assister. [Vous n'avez aucuns justificatifs, ni excuses.](#)

Délai et état du dossier	Remboursement
Moins de 14 jours depuis la validation de votre dossier (Délai de rétractation)  Attention : Le délai de rétractation s'arrête le jour de l'entrée en formation	Vos droits CPF sont remboursés sur votre compte CPF  Le montant payé par carte bancaire est remboursé sur votre carte bancaire qui a servi au paiement
Plus de 7 jours avant l'entrée en formation	Vos droits CPF sont remboursés sur votre compte CPF  Le montant payé par carte bancaire est remboursé sur votre carte bancaire qui a servi au paiement
Moins de 7 jours avant l'entrée en formation	Vos droits CPF ne sont pas remboursés  Le montant payé par carte bancaire est remboursé <b>en avoir</b> et reste stocké sur votre compte CPF pour l'achat d'une future formation
La formation a commencé	Vos droits CPF ne sont pas remboursés  Le montant payé par carte bancaire n'est pas remboursé

Pour consultez les conséquences d'une annulation, consultez [les conditions générales d'utilisation](#) (Article 6 des conditions particulières titulaires).

#### Comment annuler mon dossier de formation ?

- 1- [Connectez-vous](#) à votre compte
- 2- Cliquez sur l'onglet "[Dossiers](#)", pour accéder à la liste de vos dossiers.
- 3- Cliquez sur le dossier concerné.
- 4- Cliquez sur "annuler mon dossier"

## MonCompteFormation : informations DEMANDEUR

### Comment faire valoir mon droit de rétractation ?

Vous vous êtes inscrit à une session de formation mais vous ne pouvez pas y assister et vous êtes inscrit à cette formation depuis moins de 14 jours et votre formation n'a pas commencé.

Le délai de rétractation permet aux consommateurs de disposer d'un délai de 14 jours pour changer d'avis en cas d'achat par internet.

#### **Jusqu'à quand pouvez-vous utiliser votre droit de rétractation ?**

L'article L221-18 du code de la Consommation dispose que le délai de 14 jours court à compter du jour de validation de votre dossier de formation.

#### **Comment exercer votre droit de rétractation ?**

Pour faire valoir votre droit de rétractation, vous devez annuler votre dossier de formation sur le site mon compte formation.

- [Connectez-vous](#) à votre compte
- Cliquez sur [Dossiers](#)
- Cliquez sur le dossier concerné
- Cliquez sur la poubelle « Annuler mon dossier » en haut à droite dans la zone bleue.
- Confirmez

#### **Comment allez-vous être remboursé ?**

Après avoir annulé votre dossier, vous serez remboursé de la totalité du montant payé. Si vous avez effectué un paiement par carte bancaire, le remboursement sera effectué par le même type de paiement que vous avez utilisé lors de l'achat de la formation.